

11^e édition annuelle
2020

L'Jhournal d'Arça

Journal national du
village d'Arceau édité par



WWW.AMICALE-ARCEAU.FR



Tempêtes,
inondations,
pandémie...

Quelle année !

2020,
année
« blanche »

L'Amicale
a besoin
de vous !

L'Assemblée
Générale
maintenue



Le mot du Président

Cher.e.s ami.e.s de La Maratte,

14 ans. Quatorze longues années pendant lesquelles Claude Nadreau a été Président de l'Amicale du village d'Arceau. Un gros morceau de vie où il s'est investi, ou il s'est donné sans compter, quitte à parfois y - presque - laisser sa santé. Et toujours avec vaillance, sans baisser les bras, malgré les difficultés que cela représente parfois. Désireux de profiter plus grandement de sa vie de couple, de son épouse Dominique (très active au sein de l'association), de ses enfants et de ses petits enfants, Claude a décidé l'été dernier de céder sa place.

J'ai donc l'honneur et la responsabilité de lui succéder depuis juillet 2019. J'espère être à la hauteur de l'héritage laissé par Claude et ses prédécesseurs, prenant conscience un peu plus chaque jour de l'ampleur du travail accompli, et de celui qui reste encore et toujours à faire. Claude reste néanmoins à mes côtés pour m'aider, me conseiller, m'épauler, ainsi que tous les autres membres du bureau et les bénévoles qui répondent toujours présents. Je les en remercie chaleureusement !

Si la fin 2019 s'est plutôt bien déroulée pour l'Amicale - notamment avec le succès de la 2^e édition de la soirée cabaret - force est de constater que tout s'est compliqué dès l'hiver : le mauvais temps tout d'abord a bien éprouvé La Maratte : tempêtes et inondations successives ont eu raison de plusieurs de nos grands arbres, débordement de l'étang et montée des eaux jusqu'à inonder notre local, avec des dégâts nécessitant des frais-surprise... Et comme si ce n'était pas suffisant, le monde a dû se mettre en veille et cesser de vivre normalement avec l'apparition de la Covid-19. Nous avons tous été surpris et ébranlés par la pandémie dans notre quotidien : nous avons dû changer nos habitudes, apprendre à nous isoler, ne plus voir ni famille ni amis pendant de longues semaines, au risque d'être contaminés, avec des conséquences dramatiques pour certains.

Notre Amicale a elle aussi subi la pandémie de plein fouet. Face à l'inconnu de la situation et aux restrictions gouvernementales, les manifestations de cette année ont toutes été annulées et reportées à 2021, ainsi que la soirée cabaret qu'il a fallu, bien à contrecœur, déprogrammer. Quant à notre journal que vous avez entre les mains, nous avons dû en faire une édition amputée de moitié.

Outre l'immense déception de ne pouvoir proposer ces rendez-vous annuels qui font vivre Arceau, cette

« année blanche » a, pour l'Amicale, de graves conséquences : plus aucune entrée d'argent, pourtant indispensable à la vie de votre association. Comme vous le savez, notre unique source de financement sont les dons et les adhésions, ainsi que les ventes faites à la buvette lors de nos manifestations, l'association n'ayant aucune aide ni subvention.

Une situation d'autant plus fâcheuse que l'étang de La Maratte nécessite un curage en profondeur et une consolidation des berges, instables et dangereuses pour le public. De gros travaux de nettoyage et de réfection sur lesquels nous nous sommes penchés dès le début 2019 en sollicitant des entreprises spécialisées. L'une d'entre elles a été retenue à la fin de l'été. Mais un tel chantier a un coût qu'une petite association comme la nôtre a beaucoup de mal à absorber seule. Aussi, une recherche active de subventions a été faite cet hiver auprès d'organismes publics (Région Nouvelle-Aquitaine, le département, la CdC...). Christophe Sueur, Maire de Saint-Pierre, a été sensible à nos difficultés et a fait voter en février dernier une aide exceptionnelle de 6500 euros, représentant la moitié du montant total des travaux. Nous l'en remercions ici.

Mais la Covid-19 est passé par là ! Plus aucun signe de vie concernant nos demandes, ce qui est compréhensible, compte tenu du contexte. Face à l'urgence de la situation, nous avons dû faire un emprunt sur trois ans et piocher dans nos économies, sacrifice indispensable pour le bien-être et la sécurité de tous, à un moment où nous n'avons aucune manifestation permettant de faire entrer de l'argent...

Cher.e.s ami.e.s, compte tenu de ce contexte inédit pour tous et de ses conséquences particulièrement difficiles pour l'association, je sollicite aujourd'hui plus que jamais votre générosité. C'est VOUS qui faites vivre l'Amicale et, par conséquent, La Maratte, dont chaque habitant de notre charmant village est si fier et heureux de pouvoir profiter des terrains de pétanque, des tables de pique-nique, des espaces naturels et ombragés, du plan d'eau. Votre participation financière est, cette année plus que jamais, essentielle et espérée. Afin de pouvoir continuer à entretenir comme nous le faisons depuis toujours La Maratte, afin de pouvoir vous proposer dès l'année prochaine des animations festives, nous avons besoin de VOUS et de votre aide.

Faites un don dans la mesure de vos moyens, prenez ou renouvelez votre adhésion à l'Amicale, seuls VOUS pouvez nous aider financièrement. Nous comptons sur VOUS, pour que La Maratte puisse continuer à exister et pour que VOUS puissiez continuer à en profiter.

Au nom de toute l'Amicale, je vous remercie d'avance et vous souhaite un bel été et une belle année 2020, prenez soin de vous et retrouvons-nous vite en 2021 !

Marc Guévréguian

Le cahier de Jules



Année 1928

Cette année, j'avais planté les sapins de la Perruque. Le vin n'avait pas beaucoup de qualité 6,5°. Le 15 juin, Léa voulut apprendre à monter à bicyclette et le 3 juillet, je lui achetai un vélo pour dame pour 390 fr. Nous eûmes l'idée de nous peser avant de faire la bicyclette, ce qui donna les résultats suivants : Jules 66 kg, Léa 63 kg, Zelis 84 kg. Le 12 août, le beurre se paie 14 fr. la livre. Le 25 août, décès de mon regretté père Baptiste David. À titre de renseignement, je note les frais d'inhumation pour comparaison avec aujourd'hui, l'an de grâce 1948 : cercueil 200 fr., transport 30 fr., couronne 77 fr., fosse 15,50 fr., curé 4 fr. C'est donc un total de 326 fr. pour un enterrement simple en 3^e classe. Ma mère a payé les obsèques religieuses, soit 100 fr.. Le 16 décembre, j'avais payé les droits de succession 35,30 fr. ainsi décomposés : timbre pouvoir 3,75 fr., honoraire déclaration 10 fr., honoraire pouvoir 8 fr., Droit de mutation 13,55 fr., Total 35,30 fr.. Pour ma santé, un peu de répit pour l'année en cours. Soins ordinaires, régime sévère autant que le permet l'approvisionnement de la maison. Je continue à faire de la bicyclette et j'en souffre dur, je crois que j'aurais avantage à ne pas en faire du tout.

Année 1929

Le 27 février, j'ai planté des marrons provenant de chez Gilliet l'épicier à Arceau à la « Garenne » sur la quantité un seul a fait un arbre à peu près, les autres n'ont pas évolué. Le 13 avril, j'ai fait la demande d'un vivier à l'« Agvert » de 13 ares 98 N° 861 dont la redevance est de 8,40 fr. Cette même année, payé à Dandonneau André un mille de tuiles grand format 400 fr. J'avais demandé aussi un vivier à collecteur dans la coursière de l'Agoût qui fut accordé la même année après bien des difficultés avec les voisins Pattedoie Eugène et Nadreau Clément ce dernier ayant employé tous les moyens pour avoir le mien. Le 13 octobre, envoyé à l'office des combattants la photo demandée. Le 30 novembre, j'ai reçu ma carte de combattant.. Le 26 décembre, mal de reins en faisant la rue devant Camille Martin, c'est le commencement ça finira dans le sapin. Nous avions reçu de la Commune 7 mètres de pierres. Santé toujours mauvaise, mais supportable quand même. Produits pharmaceutiques ordinaire et régime, soins. Le vivier bas dans la coursière était immatriculé 6732 d'une contenance de 9 ares 89, il fut concédé le 17 juillet 1930. Avoir autorisé ma sœur Julia à pacager les marais de Barbotines.

Les travaux réalisés en 2019 / 2020



L'automne a été chargé en travaux, dû à la tempête de novembre : beaucoup d'arbres tombés et de branches cassées, ce qui a réuni les bénévoles pour couper, ranger le bois en dégagant la route d'Arceau afin d'en assurer la sécurité.

Le temps très pluvieux et venteux de cet hiver et de ce printemps n'a pas arrangé notre site de La Maratte avec d'autres chutes d'arbres et des inondations du terrain et de notre bâtiment : le matériel du garage et de la salle a été surélevé en urgence pour le mettre en sécurité. Hélas, une fois

l'eau retirée, nous avons eu à déplorer la perte de nos frigidaires, qu'il a fallu remplacer. Les travaux se sont poursuivis par la peinture des murs et des volets du bâtiment et un bon nettoyage de la toiture.

L'entretien hebdomadaire se poursuit, il a toutefois nécessité beaucoup d'heures de tonte, du fait de l'herbe très haute. Les bénévoles n'ont pas compté leur temps de présence et nous avons pu retrouver un site bien entretenu, en particulier avec le remplacement des pales en bois du moulin qui étaient pourries, un don généreux de l'entreprise *Menuiserie Monteiro* de St-Denis d'Oléron.



Assemblée Générale 2020

Vous êtes cordialement convié.e à assister à notre assemblée générale qui se tiendra le **samedi 8 août à 18 h** sous le chapiteau installé sur le site de La Maratte. Un pot de l'amitié sera offert à l'issue de la réunion.

Infos

ANIMATIONS ANNULÉES



Suite au confinement et aux restrictions sanitaires imposés par le gouvernement liés à la pandémie de la Covid-19, toutes nos manifestations ont été déprogrammées et reportées à l'année prochaine. Tenez-vous informé.e.s des activités de l'Amicale sur notre site Web : www.amicale-arceau.fr et suivez-nous sur notre page Facebook : www.facebook.com/AmicaleArceau. À l'année prochaine !

Bulletin d'adhésion

Votre adhésion à l'Amicale permet d'entretenir le site de votre village, de le rendre toujours plus agréable et de vous proposer des animations. Merci de votre participation indispensable qui nous aide et nous encourage à continuer dans cette voie.

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

Téléphone :

Email :

Montant joint par chèque* :

*Montant libre. Chèque à libeller au nom de Amicale du Village d'Arceau. Bulletin à renvoyer où à déposer à Amicale du village d'Arceau, Mairie de St-Pierre-d'Oléron, 26, rue de la République, 17310 St-Pierre d'Oléron.